Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901565-20260630-2026_5_48-DE

MAIRIE
DE
PENCRAN
29800
Tél. : 02 98 85 04 42

Délibération n° 2026_5_48

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Jean-Pierre LE BOURDON, Annick JAFFRES, Gérard LE MEUR, Céline BERDER-LANGUENOU, François MOREAU, James TESSON, Geneviève WACK, Viviane BOULC'H, Patrice DENIEL, Amar HEDDADI, Kira ZAYTSEVA, Mélanie MALEUVRE, Franck WALLON, Roméo AUNAY, Laëtitia MARREC et Loïc TOURBOT.

Excusées : Gaëlle QUERE (pouvoir à Annick JAFFRES) et Daphné HERMES (pouvoir à François MOREAU)

Date de convocation : 24 juin 2026

Objet :
Horaires de l'éclairage public à La Croix Neuve

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal, lors de sa séance du 18 novembre 2025, a validé les horaires de fonctionnement de l'éclairage public sur le territoire communal comme suit :

- Extinction de l'éclairage public chaque soir à 21h30 sur l'ensemble du territoire de Pencran, à compter du 1er décembre 2025, à l'exception de la place des Neuf Chênes, où l'éclairage sera maintenu jusqu'à 23 h 30 les vendredis et samedis ;

- Allumage de l'éclairage public chaque matin à partir de 6h30 ;

Monsieur le Maire expose qu'il convient de compléter cette délibération afin d'acter le maintien de l'éclairage public durant toute la nuit dans le secteur de la Croix Neuve.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article unique **: Décide le maintien de l'éclairage public durant toute la nuit à la Croix Neuve.**

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Stéphane HERVOIR

MAIRIE DE PENCRAN (FINISTÈRE)

Le secrétaire de séance
François MOREAU